
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 25.193

Le 07 novembre de l'an deux mille vingt-cinq à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2025

Le 31 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO : Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS : adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH par Mme Nadine DAVID
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE par M. Gilbert LOUX
M. Yannick PAVON par M. Patrick MARENGO
M. Raynald RIMBAULT par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Céline DROUILLARD, Mme Cielle FOUQUET, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR N° 547 SITUÉE ROUTE DE MAISONFORT À ROYAN**

RAPPORTEUR : **M. SIMONNET**

VOTE : **UNANIMITÉ**

La Ville de Royan est propriétaire d'une emprise du domaine public située route de Maisonfort à Royan.

Il a cependant pu être constaté que le propriétaire riverain a clos cette emprise par un portail donnant accès à ses propriétés situées de part et d'autre de cette parcelle.

Afin de régulariser la situation, Il lui a été proposé d'acquérir cette emprise.

Le cabinet AGT Christophe GUILLEMET, géomètre-expert, a établi un plan de bornage et de division et a détaché la parcelle cadastrée section AR n° 547, d'une contenance de 247 m², correspondant à l'emprise destinée à être vendue.

Considérant que la parcelle cadastrée section AR n° 547 fait partie du domaine public, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, préalablement à toute cession, de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.

L'opération de désaffectation consiste à constater que la parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public et qu'elle ne sert pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, de constater que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public, ni à une mission de service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AR N° 547, d'une contenance de 247 m², située route de Maisonfort à Royan, en vue de sa cession au profit du propriétaire riverain,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



Le secrétaire de séance,

Denis MOALLIC



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AR
Feuille(s) : 000 AR 01
Accusé de réception en préfecture
017-21170306 Qualité du plan : Plan régulier avant
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 19/09/2025
Support numérique : _____

Commune :
ROYAN (306)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4962-C
Document vérifié et numéroté le 19/09/2025
A PTGC Saintes
Par Amélie BOULANGER
Inspecteur des finances publiques
Signé

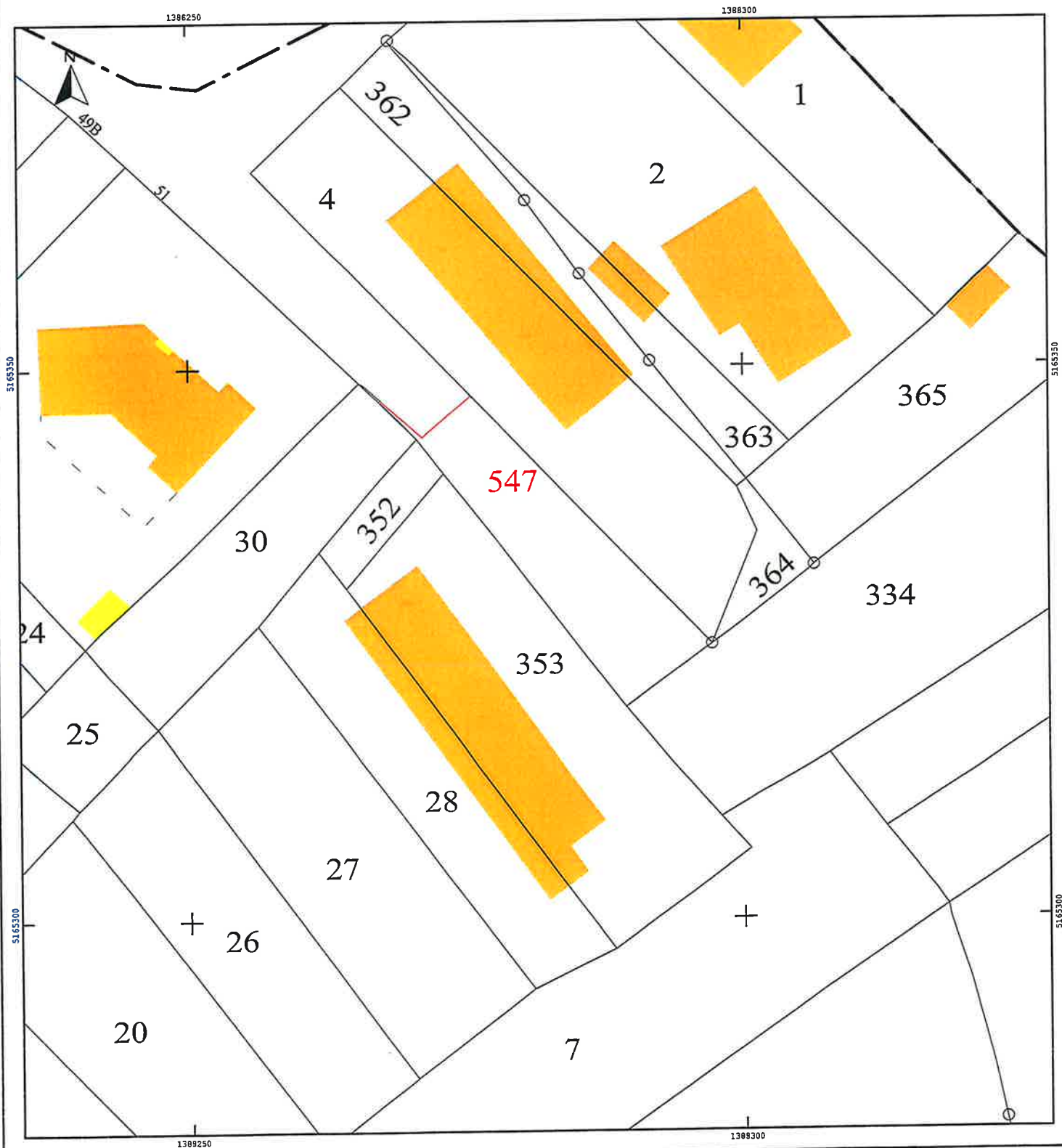
Pôle Topographique et de Gestion Cadastreale
26 ave De Fétilly BP 80808
Réception sur RDV

17020 La Rochelle cedex 1
Téléphone : 05 46 30 68 04

ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué), représentant qualifié de l'autorité appropriant, etc...)

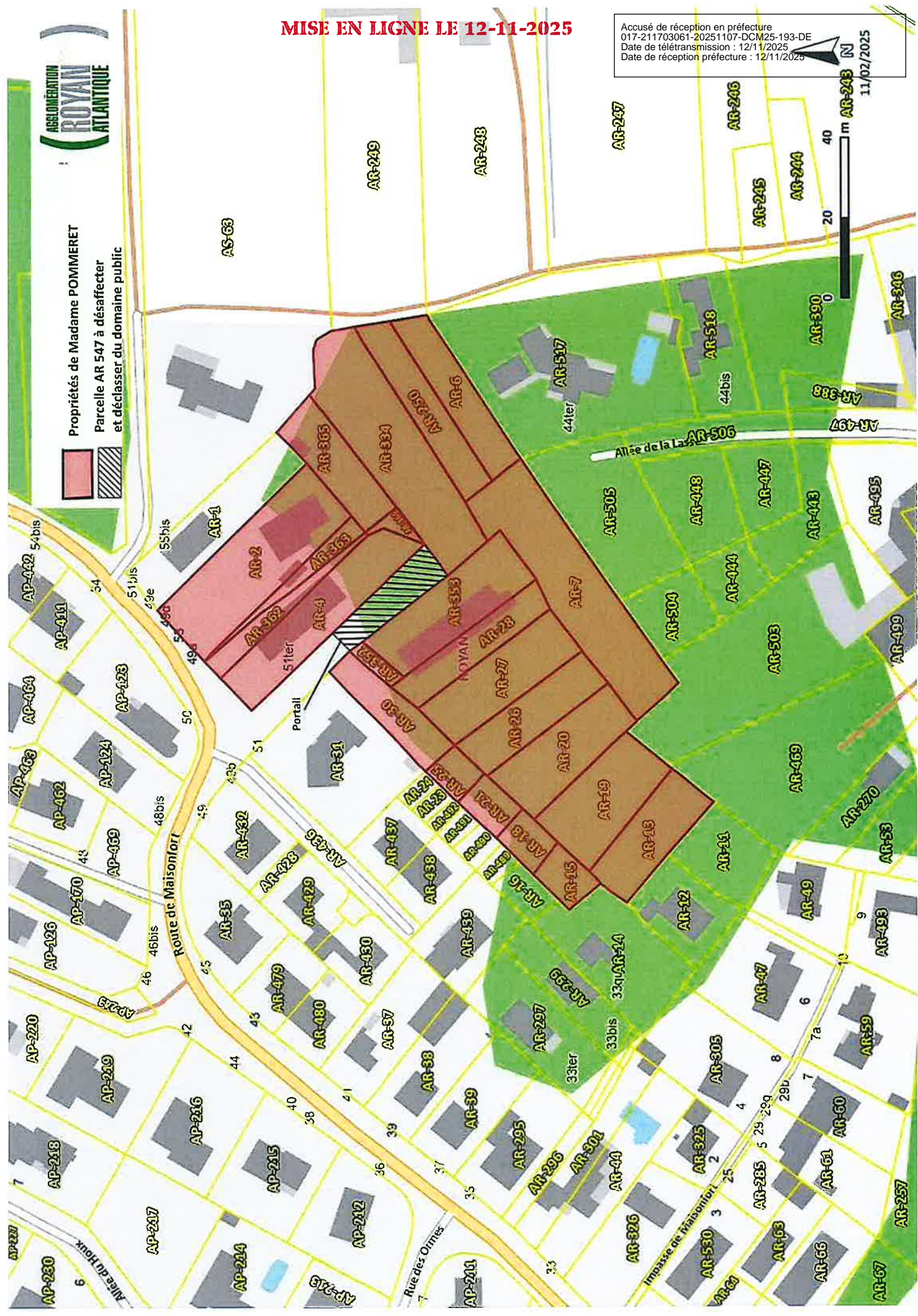


MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-193-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025



Propriétés de Madame POMMERET
Parcelle AR 547 à désaffecter
et déclasser du domaine public



ACT
Christophe GUILLEMET
 GEOMETRE-EXPERT
 N° d'inscription : 10605
 Succursale des cadastres
 QUARTIER SAUBOIS - PAYSAN - COQUILLACAU

Bureau de SAINTES
 12, rue des Rochers 37100 SAINTES
 Téléphone : 02 53 98 00 00
 Email : cg@geometre-expert.com
 Website : www.geometre-expert.com

GEOMETRE-EXPERT
 CHRISTOPHE GUILLEMET
 33, Place de Chateaubriand 13500 JONZAS
 Téléphone : 04 44 48 06 63
 Téléphone : 04 44 48 06 63
 Téléphone : 04 44 48 06 63
 Téléphone : 04 44 48 06 63
 Téléphone : 04 44 48 06 63

Situation:
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
 COMMUNE DE ROYAN
 Section AR, domaine public
 Requérant :
 Commune de ROYAN

Planimétrie rattachée au système Lambert 83 CC46

Dossier : 1 25 08 31
 Saintes, le 23 septembre 2025
 Format : A3

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

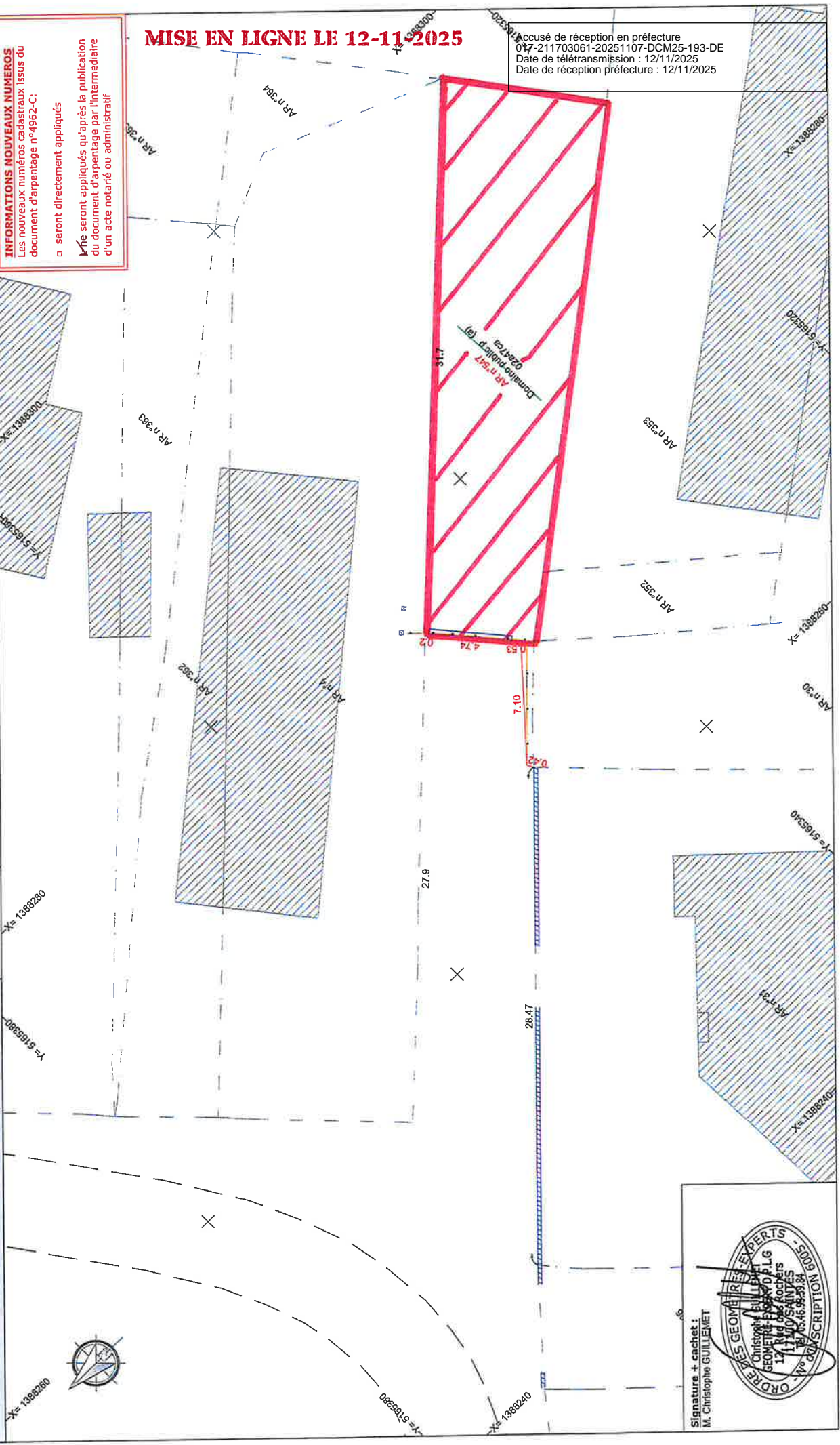
Plan établi en couleur, ne pas reproduire en noir et blanc. L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.

INFORMATIONS NOUVEAUX NUMEROS
 Les nouveaux numéros cadastraux issus du document d'arpentage n°4962-C:
 seront directement appliqués
 ne seront appliqués qu'après la publication du document d'arpentage par l'intermédiaire d'un acte notarié ou administratif

- LEGENDE**
- Bâtiment
 - Clôture
 - Mur
 - Application cadastrale
 - Nouvelle limite

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

accusé de réception en préfecture
 047-211703061-20251107-DCM25-193-DE
 Date de télétransmission : 12/11/2025
 Date de réception préfecture : 12/11/2025



Signature + cachet :
 M. Christophe GUILLEMET